

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 22 septembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

15 septembre 2023

DATE de publication de la délibération

26 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 19

Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive à 19h20 au point 2), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (quitte la salle à 20h55 au point 10), BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GIOT Stéphanie. BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric. DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle. GORON Maxime donne pouvoir à DELVILLE Nathalie. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. BAZIN Denis donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle après son départ.

Étaient absents : DUFFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : QUENOUILLÈRE Roger, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD.

N°220923-11 : Fixation d'un tarif de location pour l'ancien Syndicat d'Initiative

Monsieur le Maire précise que le bâtiment de l'ancien Syndicat d'Initiative est susceptible d'être utilisé comme salle de réunion, notamment par des syndic de propriétés pour leur assemblées générales, pour des vins d'honneur,...

Il y a, par conséquent, nécessité de fixer un tarif de location à la demi-journée.

Il est proposé de fixer le tarif de location pour une demi-journée à la somme de 50,00 € et un forfait chauffage à la somme de 10,00 €. Ces sommes sont à multiplier par deux pour une location à la journée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de l'ancien Syndicat d'Initiative pour une demi-journée à la somme de 50,00 € et un forfait chauffage à la somme de 10,00 €. Ces sommes sont à multiplier par deux pour une location à la journée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Roger QUENOUILLÈRE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 septembre 2023.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 septembre 2023.